



Droit sur ma demie soeur de visite ou d'hebergement

Par **Tristana**, le **28/08/2015** à **13:33**

Bonjour, alors j'ai 21 ans et j'aimerais avoir des explications ainsi que des conseils concernant certains droits que je pourrais avoir sur ma demie soeur qui a 11 ans. Pour faire bref ma petite soeur vu chez mon ancienne belle mère mon père est elle sont séparés depuis 8ans mais le problème c'est que ma belle a adopté les enfants de mon père donc mes frère et soeurs et mon père les siens sauf que désormais l'adoption de sa part a été annuler donc ma petite soeur ne porte pas le même nom de famille que moi étant donné que mon père ne l'a pas reconnu... C'est un peu compliquer je sais mais ça me tiens vraiment a Coeur de la revoir, ma belle mère nous laisse aucun droit sur elle, refuse qu'on lui envoie des sms des lettres ou autres ... Je l'a voyait encore il y'a quelque année car j'etais en maison d'enfants et ont avait fait la demande a la juge mais étant donné que désormais elle ne porte plus le même nom que moi cela est il différents? Comment démarrer la procédure? Merci